L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

ÉTATS FINANCIERS
31 AOÛT 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1

ÉTATS FINANCIERS

Résultats 4

Évolution des actifs nets 5

Bilan 6

Flux de trésorerie 8

Notes complémentaires 9

Annexes 15

HDB Hénaire Danis Brunet
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
T. 450 682•8880
F. 450 682•8870
3090, BOUL. LE CARREFOUR
BUREAU 600 • LAVAL QC H7T 2J7
www.hdb.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 août 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Du fait que nous avons été nommés auditeurs de l'organisme L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ) au cours de l'exercice 2026, nous n'avons pu nous assurer de la validité des soldes d'ouverture du bilan par d'autres méthodes. Puisque les soldes d'ouverture ont une incidence sur la détermination des résultats d'exploitation, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements du résultat d'exploitation et du solde d'ouverture de l'évolution des actifs nets pourraient être nécessaires pour 2026. Nous exprimons par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 août 2026.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points

Le bilan au 31 août 2025 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date n'ont pas été audités.

T. 450 682•8880
F. 450 682•8870
3090, BOUL. LE CARREFOUR
BUREAU 600 • LAVAL QC H7T 2J7
www.hdb.ca

Le budget officiel présenté à des fins de comparaison n'a pas fait l'objet d'une vérification et n'est pas couvert par notre rapport de l'auditeur indépendant.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

HDB Hénaire Danis Brunet
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
T. 450 682•8880
F. 450 682•8870
3090, BOUL. LE CARREFOUR
BUREAU 600 • LAVAL QC H7T 2J7
www.hdb.ca

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hénaire Danis Brunet s.e.n.c.r.l.[1]

Laval
Le 13 novembre 2026

[1] Par Daniel Boisvert, CPA auditeur

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	Budget $	**2026 (audité) $**	2025 (non audité) $
PRODUITS			
Cotisations nettes	2 091 684	**2 257 315**	2 117 579
Cotisations des membres associés	7 200	**7 285**	6 615
Droits d'entrée des nouveaux membres	800	**575**	1 000
Intérêts	85 400	**85 206**	118 939
Autres	2 156	**2 157**	1 847
	2 187 240	**2 352 538**	2 245 980
Charges			
Administration générale (annexe 1)	687 587	**495 125**	462 736
Relations de travail (annexe 2)	441 090	**467 865**	528 072
Organismes de décision (annexe 3)	353 420	**312 545**	244 099
Animation et négociation (annexe 4)	1 028 295	**969 711**	804 727
Participation aux organismes (annexe 5)	96 457	**82 098**	80 061
	2 606 849	**2 327 344**	2 119 695
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(419 609)	**25 194**	126 285

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	Investis dans l'agrandissement du bâtiment $	Investis en immobilisations corporelles $	Actifs nets non affectés $	**2026 Total (audité) $**	2025 Total (non audité) $
SOLDE AU DÉBUT	1 006 543	204 650	1 321 029	**2 532 222**	2 405 937
Excédent des produits sur les charges	-	-	25 194	**25 194**	126 285
Investis en immobilisations corporelles	-	31 314	(31 314)	**-**	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(19 865)	19 865	**-**	-
Investis dans l'agrandissement du bâtiment	25 194	-	(25 194)	**-**	-
SOLDE À LA FIN	1 031 737	216 099	1 309 580	**2 557 416**	2 532 222

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

BILAN
AU 31 AOÛT 2026

	2026 (audité) $	2025 (non audité) $
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	**369 904**	213 559
Dépôts à terme, taux variant de 2,3 % à 2,95 %, échéant jusqu'en décembre 2026	**1 523 741**	1 480 258
Débiteurs (note 3)	**302 527**	487 048
Frais payés d'avance	**15 582**	10 788
	2 211 754	2 191 653
Parts permanentes et dépôts à terme, taux variant de 5 % à 6,47 %, échéant jusqu'en octobre 2028	**789 068**	788 310
Immobilisations corporelles (note 4)	**216 099**	204 650
	3 216 921	3 184 613

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

BILAN
AU 31 AOÛT 2026

	2026 (audité) $	2025 (non audité) $
PASSIF		
Court terme		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 5)	**134 643**	194 058
Provision - congrès CSQ	**31 000**	15 500
Provision - colloque FSE	**-**	7 000
Provision - négociation locale	**105 000**	97 500
Provision - jours de maladie monnayables - administrateurs	**23 719**	35 890
Provision - entretien de la bâtisse	**62 861**	51 461
Provision - salaires	**302 282**	250 982
	659 505	652 391
ACTIFS NETS		
Investis dans l'agrandissement du bâtiment	**1 031 737**	1 006 543
Investis en immobilisations corporelles	**216 099**	204 650
Actifs nets non affectés	**1 309 580**	1 321 029
	2 557 416	2 532 222
	3 216 921	3 184 613

Approuvé au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	2026 (audité) $	2025 (non audité) $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**25 194**	126 285
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**19 865**	14 669
	45 059	140 954
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	**120 312**	103 381
	165 371	244 335
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**(31 314)**	(36 429)
Acquisitions de dépôts à terme et de parts permanentes	**(924 499)**	(1 280 258)
Encaissements de dépôts à terme et de parts permanentes	**880 258**	773 971
	(75 555)	(542 716)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Provision - congrès CSQ	**15 500**	15 500
Provision - colloque FSE	**(7 000)**	7 000
Provision - négociation locale	**7 500**	7 500
Provision - jours de maladie monnayables - administrateurs	**(12 171)**	3 680
Provision - entretien de la bâtisse	**11 400**	6 399
Provision - salaires	**51 300**	75 842
	66 529	115 921
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**156 345**	(182 460)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**213 559**	396 019
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**369 904**	213 559

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2026

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association est un organisme à but non lucratif qui fut constituée en vertu de la Loi des syndicats professionnels le 28 mai 1977.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que l'organisme procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

Les produits de cotisations et les droits d'entrée des nouveaux membres sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier et agencement	20 %
Matériel informatique	30 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services infonuagiques

Au moment de la conclusion d'un accord infonuagique avec un fournisseur, la société répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords infonuagique, la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont présentées distinctement sous la rubrique "Services infonuagiques" à l'état des résultats. La société comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des parts permanentes.

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et autres créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. DÉBITEURS

	2026	2025
	$	$
Cotisations	**228 333**	418 873
Intérêts courus	**67 333**	54 722
Prêts aux membres, sans intérêts	**6 861**	6 511
Charges sociales à recevoir	**-**	6 942
	302 527	487 048

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2026

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	**2026 Valeur nette**	2025 Valeur nette
	$	$	**$**	$
Terrain	146 988	-	**146 988**	146 988
Bâtiment	282 915	282 915	**-**	-
Mobilier et agencement	141 330	116 232	**25 098**	13 253
Matériel informatique	170 703	126 690	**44 013**	44 409
	741 936	525 837	**216 099**	204 650

5. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2026	2025
	$	$
Fournisseurs et frais courus	**133 870**	185 046
Salaires à payer	**-**	8 219
Charges sociales	**773**	793
	134 643	194 058

6. PROVISIONS

En vertu des décisions des membres du conseil exécutif, le congrès CSQ, le colloque FSE, la négociation locale, les journées de maladie monnayables des principaux directeurs, l'entretien de la bâtisse ainsi que les salaires sont provisionnés à chaque année afin d'éviter une dépense plus élevée lors de l'année où elle se réalise.

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2026

7. ENGAGEMENTS

Selon des contrats de location échéant jusqu'en septembre 2030, l'organisme s'est engagé à verser les montants minimums suivants auxquels se rajoutent les clauses escalatoires :

	$
2027	18 985
2028	18 985
2029	18 985
2030	18 985
	75 940

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 août 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et autres créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026	2025
	$	$
Débiteurs	**184 521**	257 036
Frais payés d'avance	**(4 794)**	338
Fournisseurs et autres créditeurs	**(59 415)**	(153 993)
	120 312	103 381

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	Budget	**2026 (audité)**	2025 (non audité)
	$	**$**	$
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Abonnements	900	**848**	854
Assurances	45 000	**44 975**	40 436
Intérêts et frais bancaires	100	**71**	76
Frais de vérification	14 500	**14 947**	9 168
Entretien et réparations	10 500	**8 949**	10 023
Site Web et internet	2 500	**2 422**	2 428
Location et réparations des équipements de bureau	30 500	**22 308**	25 923
Frais informatiques	13 000	**16 377**	14 210
Accords infonuagique	13 800	**18 025**	15 140
Papeterie et fournitures de bureau	6 000	**3 296**	5 963
Timbres	9 000	**4 922**	8 534
Salaires - employés	212 000	**200 706**	183 979
Perfectionnement des employés	500	**-**	-
Télécommunications	12 900	**12 882**	11 824
Sécurité sociale et indexation	76 760	**71 679**	66 643
Frais de bureau divers	11 500	**9 317**	10 725
Taxes	28 675	**28 382**	26 267
Énergie	6 500	**5 860**	6 120
Fonds de secours	159 500	**-**	-
Entretien et réparations - bâtiment	5 000	**1 471**	2 702
Entretien et réparations - terrain	11 000	**7 823**	7 052
Amortissement du mobilier et agencement et du matériel informatique	17 452	**19 865**	14 669
	687 587	**495 125**	462 736

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	Budget $	**2026 (audité) $**	2025 (non audité) $
ANNEXE 2 - RELATIONS DE TRAVAIL			
Frais légaux	280 000	**310 471**	371 739
Salaires - secrétaire général	138 377	**138 403**	134 721
Jours de maladie monnayables provisionnés - secrétaire général	3 163	**3 166**	3 086
Volumes et documents	300	**-**	-
Déplacements - secrétaire général	9 000	**7 998**	7 690
Frais divers - secrétaire général	250	**250**	10
Formation	10 000	**7 577**	10 826
	441 090	**467 865**	528 072
ANNEXE 3 - ORGANISMES DE DÉCISION			
Frais de représentation - comité exécutif	74 620	**74 637**	76 416
Frais de réunions - comité exécutif	17 500	**13 227**	15 436
Suppléances	76 000	**47 718**	60 661
Libérations	92 400	**90 838**	-
Bureau des délégués	76 500	**71 822**	76 143
Budget des délégués	16 400	**14 303**	15 443
	353 420	**312 545**	244 099

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	Budget $	**2026 (audité) $**	2025 (non audité) $
ANNEXE 4 - FRAIS D'ANIMATION ET DE NÉGOCIATION			
Salaires - présidence	140 450	**140 462**	136 732
Jours de maladie monnayables provisionnés - présidence	3 811	**3 811**	5 454
Déplacements - présidence	7 470	**7 370**	7 316
Frais divers - présidence	250	**250**	-
Négociations locales	7 500	**7 500**	7 500
Comité des affaires syndicales	111 900	**70 225**	66 823
Salaires - vice-présidence	138 377	**138 355**	134 761
Salaires - deuxième vice-présidence	138 377	**138 393**	134 701
Salaires - troisième vice-présidence	138 377	**138 407**	134 700
Salaires - quatrième vice-présidence	138 377	**130 374**	130 052
Salaire - cinquième vice-présidence	145 577	**137 993**	-
Jours de maladie monnayables provisionnés - vice-présidence	3 527	**4 071**	4 398
Jours de maladie monnayables provisionnés - deuxième vice-présidence	3 163	**3 166**	3 086
Jours de maladie monnayables provisionnés - troisième vice-présidence	3 163	**3 166**	3 086
Jours de maladie monnayables provisionnés - quatrième vice-présidence	3 163	**3 166**	3 086
Jours de maladie monnayables provisionnés - cinquième vice-présidence	3 163	**3 166**	-
Déplacements - vice-présidence	9 200	**8 320**	9 621
Déplacements - deuxième vice-présidence	8 000	**7 862**	7 881
Déplacements - troisième vice-présidence	8 000	**7 550**	7 907
Déplacements - quatrième vice-présidence	7 500	**7 495**	7 412
Déplacements - cinquième vice-présidence	7 700	**7 915**	-

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2026

	Budget $	**2026 (audité) $**	2025 (non audité) $
Frais divers - vice-présidence	250	**50**	111
Frais divers - deuxième vice-présidence	250	**250**	100
Frais divers - troisième vice-présidence	250	**250**	-
Frais divers - quatrième vice-présidence	250	**-**	-
Frais divers - cinquième vice-présidence	250	**144**	-
	1 028 295	**969 711**	804 727

ANNEXE 5 - PARTICIPATION AUX ORGANISMES

Congrès CSQ	15 500	**15 500**	15 500
Colloque FSE	14 000	**11 038**	7 000
Conseil général	17 800	**11 800**	15 320
Autres organismes	24 000	**19 601**	22 748
Conseil fédéral F.S.E.	19 500	**18 502**	14 146
Dons	5 657	**5 657**	5 347
	96 457	**82 098**	80 061